

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Cotisation – inscription :

La cotisation est obligatoire, elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club. L'inscription est individuelle et nominative.

Elle est intégrée dans le forfait annuel et correspond à l'acompte versé à l'inscription. La cotisation n'est plus remboursable à partir du 1er août.

Forfait :

L'inscription au forfait est annuelle. Les séances sont hebdomadaires à jour et à heure fixe. Le forfait annuel comprend 33 séances pour les enfants et adultes, hors vacances scolaires (les dates de début et fin des forfaits annuels sont précisées dans nos conditions générales d'inscription).

Le règlement s'effectue en totalité au moment de l'inscription : différentes possibilités d'encaissement sont proposées.

Tout changement d'horaire doit être validé par l'accueil uniquement, sur proposition de l'enseignant s'il s'agit d'un changement de niveau.

Récupération :

En cas d'absence (hors maladie), vous avez la possibilité de récupérer 3 séances par forfait annuel. Ces récupérations se font sur des cours de même niveau en fonction des places vacantes. Toute récupération réservée et non effectuée est définitivement perdue.

Carte de 10 heures

Les cartes de 10 h, en complément d'un forfait ou non, ne peuvent être utilisées que pour des heures isolées. Les cartes ne sont ni remboursables ni cessibles. Elles sont valables 1 an de date à date.

Inscription et paiement en ligne

En demandant vos codes d'accès à l'accueil, vous avez la possibilité d'effectuer des règlements en ligne (forfait, stages, perfectionnements, etc.). Nos adresses :

e-mail : contact@ferme-dame-blanche.com

site web : www.ferme-dame-blanche.com

facebook : [@centreequestredeladameblanche](https://www.facebook.com/centreequestredeladameblanche)

Licence / Assurance individuelle accident :

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire.

Tout cavalier doit présenter ou prendre une licence fédérale pour la saison en cours qui donne la possibilité :

- d'une assurance dans tous les centres affiliés de France ;
- de passer des examens fédéraux ;
- de participer à une dynamique sportive.

La licence n'est pas remboursable, les conditions d'assurance de la licence sont détaillées sur la licence ou disponibles sur www.ffe.com.

Chaque cavalier devra désormais valider directement sa licence avec un certificat médical sur son compte cavalier sur www.ffe.com.

Accident au cours de la pratique :

Une déclaration d'accident doit parvenir à la compagnie d'assurance dans les 5 (cinq) jours suivant l'accident (joindre le certificat médical). Cette déclaration est faite par le club.

Réclamations et suggestions

Tout cavalier désireux de présenter une réclamation ou une suggestion qu'il estime motivée et justifiée concernant les prestations équestres peut le faire. Se référer au règlement intérieur.

Droit à l'image

Les cavaliers, ou les responsables légaux des enfants mineurs, autorisent, sauf avis contraire signifié par un courrier, le centre équestre de la Ferme de la Dame Blanche à utiliser pour son usage propre, les photos, films, interviews et enregistrements réalisés au cours des activités et renonce ainsi aux droits d'auteur et d'image y afférant.

Conditions de vente sur le site Internet du club «KavalogWeb»

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres.

Sécurisation : le site bénéficie d'un système de paiement sécurisé.

Validité : les offres sont valables pendant leur présence sur le site.

Validation : Lorsque vous validez le processus de commande, vous déclarez accepter l'ensemble des présentes conditions générales de ventes, pleinement et sans réserve. Les données enregistrées par le club constituent la preuve de la transaction passée entre le club et son client. Les données enregistrées par le système de paiement sont la preuve des transactions financières.

Prix : les prix indiqués en euros sont réputés nets, hors frais de port, s'il y a lieu. Ils peuvent être modifiés à tout moment sans préavis, le tarif en vigueur étant celui existant au jour de la commande. Les commandes passées sur le site web sont payables en euros uniquement, par carte bancaire.

Confidentialité de vos données :

Le club apporte un soin particulier à la protection de vos données et met en œuvre les moyens pour respecter ses engagements. Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il suffit de prendre contact avec le club par e-mail à l'adresse contact@ferme-dame-blanche.com ou selon le cas de modifier vous même certaines informations sur le site.

Litige / droit applicable :

Le club est à votre disposition pour régler les éventuels litiges, au mieux et à l'amiable. Dans le cas contraire, vous pouvez envoyer votre réclamation par courrier recommandé à notre adresse : Ferme de la Dame Blanche – Chemin de Combarembert – 69630 Chaponost.

Dans le cas où le litige ne pourrait être réglé à l'amiable, le tribunal compétent est celui dont dépend le siège social du club.

Consignes / recommandations :

Tenue du cavalier :

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384.

La tenue du cavalier doit être correcte. Le port de bottes ou de boots & mini-chaps est obligatoire. Chaque cavalier doit posséder un licol et sa longe, une cravache, son matériel de pansage, ainsi que des guêtres pour l'obstacle.

Cours :

Le cavalier doit être présent au minimum 30 minutes avant le cours pour assurer les soins et s'occuper/préparer de sa monture.

Il doit également prévoir 15 minutes après le cours pour assurer les soins, ranger le matériel et remettre sa monture au repos.

Les cours chevaux sont assurés avec des équidés de catégorie chevaux et poneys.

L'heure de cours, de perfectionnement ou de stage correspond à la prise en charge des cavaliers par les enseignants.

Matériel et installations :

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté (chacun doit ramasser ses crottins) et au bon état du matériel et des installations, et de laisser le harnachement mis à leur disposition, propre et en bon état.

Panneaux d'affichage :

Ils se trouvent à l'accueil, et aux entrées du Poney Club.

Ils donnent des informations générales sur le club et particulières sur les événements ponctuels. Penser à les consulter régulièrement !

Animations - stages - compétitions :

Les inscriptions aux animations et aux compétitions sont fermes, ne donnent lieu à aucun remboursement et ne peuvent être reportées.

Les animations, stages et compétitions doivent être réglés à l'inscription. La réservation ne sera effective qu'après le règlement effectué.

Tout stage ou activité non annulé une semaine avant le stage est dû.

En cas de stage à l'extérieur avec hébergement : des arrhes équivalant au minimum au montant du coût d'hébergement seront demandés. Ces arrhes ne seront en aucun cas remboursables.

Tout stage entamé est dû.

Principales consignes de sécurité :

Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte du club autant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.

Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo etc..) n'encombre les allées empruntées par les chevaux.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures.

Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur heure de cours et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après le cours.

Les cavaliers et/ou responsables légaux s'engagent à respecter le règlement intérieur ainsi que les conditions générales d'inscription. Ils sont disponibles sur notre site internet www.ferme-dame-blanche.com.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente, du règlement intérieur, des conditions d'assurance de la licence et des possibilités qui lui sont données de souscrire des garanties complémentaires et ce en conformité à l'article 38 de la loi 84610 du 16 juillet 1984, puis celle du 13 juillet 1992. Un exemplaire des conditions de vente, du règlement intérieur et un exemplaire des conditions d'assurance sont mis à ma disposition sur simple demande.